

## Bulletin d'inscription du Tour de Montluçon Communauté

N° Bracelet

NOM : ..... Date de naissance :

Prénom : .....  Féminin  Masculin

Tél :

Adresse : .....

E-mail : .....

Licencié(e)  Oui  Non

Club : ..... N° de licence : .....

### VTT- Gravel

Distance choisie :  10 km  25 km  50 km  100 km

### Run & bike

Distance choisie :  10 km  25 km  50 km

### Trail

Distance choisie :  5 km  10 km  25 km  50 km

### Randonnées pédestre

Distance choisie :  5 km  10 km  25 km

### Autorisation parentale

Pour les mineurs une autorisation parentale est demandée

J'autorise mon enfant .....  
à participer au Tour de Montluçon Communauté organisée le 20 avril 2024 et dégage la  
responsabilité des organisateurs en cas de défaillance physique de sa part.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'avoir accepté. Je dégage les  
organisateur de toute responsabilité en cas de dommage corporel ou matériel ou tout autre  
litige me concernant ou concernant des tiers.

Date

Signature

A retourner avant le jeudi 18 avril à [dir-sports-asso-loisirsnature@mairie-montlucon.fr](mailto:dir-sports-asso-loisirsnature@mairie-montlucon.fr)  
Renseignements au 04 70 08 73 57 ou sur le site internet de Montluçon Communauté :  
[montlucon-communaute.com](http://montlucon-communaute.com)

# Règlement du Tour de Montluçon Communauté

À l'approche des Jeux Olympiques de 2024, le Tour de Montluçon Communauté aura lieu le samedi 20 avril. Placé à seulement 100 jours des JO, c'est le troisième challenge des XII travaux de Montluçon Communauté.

Ce dernier défi aura pour but de mettre en lumière la richesse de notre territoire à travers 5 parcours pouvant être réalisés par le biais de la marche/randonnée, course à pied/trail, VTT/Gravel en individuelle ou en relais :

- 100 km passant par les 21 communes de l'agglomération
- 50 km, 25 km, 10 km et 5 km seront également balisés et proposés au départ de l'hippodrome de Saint-Jean.

## 1-Parcours :

- ➔ 4 parcours VTT fléchés de 10 , 25 , 50 et 100 Km.
- ➔ 4 parcours pédestres fléchés de 5, 10 , 25 et 50 Km.

Ouverts aux trailers et aux pratiquants de marche nordique.

Tous les départs se font à partir de l'hippodrome Saint Jean situé rue du Gué de Bedet à Montluçon. Vestiaires, douches et WC à disposition.

Les enfants doivent être sous la responsabilité d'un adulte accompagnant.

Les participants adultes peuvent être accompagnés de leurs chiens tenus en laisse.

L'autorisation parentale doit obligatoirement être remise soit lors de l'inscription en ligne ou lors du retrait des dossards le jour J.

Les parcours seront balisés par l'organisation.

Chaque participant devra porter un bracelet remis par l'organisateur lors de l'inscription.

Ils doivent être portés au poignet et visibles tout le long du parcours.

En cas d'inscription multiple, le signataire du consentement diffuse le règlement à ses coparticipants.

Chaque participant doit se conformer au code de la route sur les portions des circuits traversant les villages et les axes routiers, ainsi qu'aux arrêtés municipaux et préfectoraux.

## 2-Inscriptions :

Toutes les informations complètes sont sur le site de Montluçon Communauté:

[montlucon-communaute.com/](http://montlucon-communaute.com/)

Afin de fluidifier les inscriptions le jour de la randonnée, nous vous invitons à privilégier les inscriptions en amont.

Les inscriptions sont tout de même possibles sur place le jour de la randonnée.

Les inscriptions sont gratuites.

Aucun certificat médical nécessaire.

Une fois l'inscription terminée, celle-ci sera validée par la remise d'un bracelet numéroté à porter durant l'ensemble de la randonnée

## 3-Assurances :

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de SMACL Assurances

Les participants devront s'assurer que leur assurance RC les couvre pour ce genre d'activité.

Chaque participant reste responsable de sa forme physique et participe à l'épreuve sous sa propre responsabilité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due au mauvais état de santé, en cas de dommage matériel ou corporel ainsi qu'en cas de vol.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles survenus durant l'épreuve

et après l'épreuve.

L'acceptation du présent règlement emportera décharge de responsabilité.

#### **4-Horaires et lieu des départs :**

Accueil : à partir de 7h à l'hippodrome Saint Jean situé rue du Gué de Bedet, 03100 Montluçon

<b>HORAIRES DÉPART MAXIMUM</b>			
<b>Distance</b>	<b>VTT / Gravel / Run &amp; Bike</b>	<b>Course à pied / Trail</b>	<b>Randonnée / Marche nordique</b>
<b>5 km</b>	∅	7h30-16h00	7h30-16h00
<b>10 km</b>	7h30-15h00	7h30-16h00	7h30-15h00
<b>25 km</b>	7h30-12h00	7h30-12h00	7h30-12h00
<b>50 km</b>	7h30-10h	7h30-8h30	∅
<b>100 km</b>	7h30-8h30	∅	∅

**HORAIRE MAXIMUM DE RETOUR POUR TOUS LES PARCOURS : 18H30**

#### **5-Autorisation parentale**

Les participants mineurs sont acceptés sous la responsabilité d'un accompagnant majeur et après avoir fourni une autorisation parentale pour l'ensemble des randonnées . L'autorisation est à remettre lors de l'inscription.

#### **6-Sécurité, divers et organisation**

A l'accueil, chaque participant devra télécharger ou photographier ou récupérer une carte de son parcours sur lequel figureront l'emplacement des postes de ravitaillement ainsi que les numéros de téléphone de l'organisation.

Chaque poste de ravitaillement sera équipé d'une trousse de secours et servira également de point de contrôle.

**Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous les circuits VTT.** Un équipement adapté aux conditions météorologiques est vivement conseillé.

Tout participant au tour de Montluçon Communauté s'engage, sur les randonnées à respecter les tracés et chemins prévus.

Tout participant devra choisir sa randonnée en fonction de ses capacités physiques et avoir un équipement adapté (casque homologué obligatoire pour le VTT et Gravel)

Les conditions sanitaires du Tour de Montluçon Communauté seront celles en vigueur au moment de la manifestation.

Tous les participants coureurs et randonneurs s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route.

L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée par des secouristes avec un poste de secours précisé par affichage sur le village de la manifestation.

En cas de problème sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...), épidémie ou pour toute autre raison majeure pouvant mettre en danger la sécurité des participants., les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les randonnées, même au dernier moment.

Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur

présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à respecter le règlement de la manifestation.

### **7-Abandon**

En cas d'abandon lors d'une randonnée, le participant doit obligatoirement prévenir l'organisation ou le responsable du poste de contrôle le plus proche .

Si un randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa randonnée si ces derniers l'exigent.

### **8-Ravitaillement**

Des postes de ravitaillement seront mis en place sur les circuits pédestres et sur les circuits VTT (eau, thé, café, jus de fruit, fruits, gâteaux secs, ...).

<b>100 km</b>				
Lignerolles (Petit Cougour) : km 5,5	Arpheuilles St Priest (Villeneuve) : km 24	La petite Marche : km 48	Quinssaines : km 76	Domérat : km 87

  

<b>50 km</b>			
Lignerolles (Petit Cougour) : km 5,5	Prémilhat (Ouches): km 15	Quinssaines : km 25	Domérat : km 36

  

<b>25 km</b>	
Lignerolles (Petit Cougour) : km 5,5	Prémilhat (Ouches): km 15

  

<b>10 km</b>
Lignerolles (Petit Cougour) : km 5,5

### **9-Respect de l'environnement**

Tous les concurrents, s'engagent à respecter les règles suivantes :

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement ou au village de départ.

### **10-Utilisation d'image**

Le participant autorise expressément, par son inscription, les organisateurs ainsi que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Vous garantissez que, ni vous ni les personnes que vous représentez, ne sont liées par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Vous ne pourrez prétendre à aucune rémunération du droit à l'image.

### **11-Annulation de l'événement**

Météo : En cas de mauvaises conditions météorologiques et /ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur le parcours de repli ou d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les horaires.

**La participation à la randonnée implique l'acceptation pleine et entière du règlement.  
Renseignement au 04 70 08 73 57 ou sur le site internet de Montluçon Communauté :  
[montlucon-communaute.com](http://montlucon-communaute.com)**